

BUREAU EXECUTIF RESTREINT

PROCES-VERBAL N°11 DU 27 JANVIER 2009

SAISON 2008/2009

Présents :

Serge DELOUTRE, Président
André GLAIVE, Daniel MINNE

Présents téléphoniquement :

Virginie MOINEAU, Valérie DELOUTRE, Maurice BOISSEAU, David QUINTIN, Pierre JEANROT, Olivier SERRE

Assistent :

Jean-Marie SCHMITT, Robert FLANDIN

Adoption du PV n° 4 du 15/01/2009 de la CCEE.

DOSSIER DISCIPLINAIRE CRE LIGUE COTE AZUR

Le Bureau Exécutif prend acte du dossier concernant les difficultés rencontrées au CRE de la Ligue Régionale de Côte d'Azur.

Le Bureau Exécutif prend acte de la demande de la Ligue Régionale Côte d'Azur de transmettre deux dossiers relatifs à des joueurs du Centre Régional d'Entraînement à la Commission Centrale de Discipline Fédérale.

Le Bureau Exécutif constate que des suspensions de licence à titre conservatoire ont été décidées par la Commission Régionale de Discipline Régionale dans ces 2 dossiers.

Compte tenu de l'urgence, de la gravité potentielle des faits reprochés ainsi que la volonté de préserver le double degré disciplinaire et afin de donner toutes ses chances à la vérité d'être révélée et de préserver les droits de la défense, le Bureau Exécutif décide de confier ces deux dossiers à la Commission Centrale de Discipline.

Conformément à l'article 7.1 du Règlement Général Disciplinaire, le Bureau Exécutif demande au Secrétaire Général de désigner un représentant chargé de l'instruction dans les plus brefs délais : Maurice BOISSEAU, Vice-Président, Chargé des Affaires Intérieures.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Conformément à l'article 2.7 du Règlement Général Disciplinaire, Madame Danielle MARY, Présidente de la CCD, et Monsieur Yanick CHALADAY, Président de la CFA, souhaitent compléter la composition de leur commission et proposent au Bureau Exécutif les membres supplémentaires suivants :

- pour la CCD : Maître Nicolas REBBOT et Monsieur Stéphane JUAN ;
- pour la CFA : Monsieur David VENTURA.

Le Bureau Exécutif ratifie la désignation de ces membres.

Date de rédaction : 04/02/2009
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 des 27/28 février 2009
Date de diffusion : 07/04/2009
Auteur : Daniel MINNE

POINT FINANCIER

Le Bureau Exécutif acte la procédure du Règlement Financier qui sera mis en application à partir du 1^{er} Février 2009. Toutes les notes de frais seront à présenter dans le mois qui suit l'opération.

Jean-Marie SCHMITT a remis un budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2009, qui sera transmis à la Commission Centrale Financière.

Le Bureau Exécutif acte la régularisation des écritures comptables entre la FFVB et la LNV, la FFVB effectuera le règlement des sommes dues.

Le Bureau Exécutif acte que tous règlements dus aux arbitres au 31 Décembre ont été effectués au 20 Janvier 2009. Ils seront dorénavant réglés le 10 de chaque mois.

Le Bureau Exécutif acte la mise en œuvre d'un contrat de prestataire avec la société de Monsieur Hubert GUERIAU, en remplacement de Julien WATELET (démissionnaire) dans le cadre du conseil des relations « presse » de la Fédération française Volley-Ball et de ses sélections nationales. Monsieur Hubert GUERIAU sera présenté au Bureau Exécutif du 3 Février 2009.

Le Bureau Exécutif confirme le besoin de recrutement d'un Directeur Administratif et Financier et demande à la Commission Centrale Financière de lancer une étude de faisabilité.

Le Cabinet d'Avocats auquel Gauthier MOREUIL est associé, a été sollicité pour apporter ses conseils auprès de la FFVB suivant un forfait annuel. Une étude financière sera effectuée.

Jean-Marie SCHMITT souhaite que toutes les actions lancées ne soient pas remises en cause en cours de réalisation. Toutefois, en cas de changement, il souhaite qu'une communication préalable puisse être mise en œuvre.

Le Bureau Exécutif acte l'organisation du TQCM à Marseille. La salle est disponible et la Ligue et le Comité Départemental soutiennent cette organisation.

Le Bureau Exécutif proposera une restructuration de fonctionnement au Comité Directeur Fédéral de Février.

Le Président
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général
Daniel MINNE

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 04/02/2009
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 des 27/28 février 2009
Date de diffusion : 07/04/2009
Auteur : Daniel MINNE